

Intentions de messe du 12 au 19 février 2023

<p>Dimanche 12 février 2023 11h</p>	<p>6^e dimanche du temps ordinaire (Vert)</p> <p><u>Messe du curé aux intentions des paroissien/ne/s</u></p> <p>Jeannot Corriveau † / <i>Carmen et André Corriveau</i></p> <p>Nos parents défunts † / <i>Thérèse et Ronald Fauvel</i></p> <p>Maria Cammisano † / <i>Succession Maria Cammisano</i></p> <p>Marie Beauregard † / <i>Succession Marie Beauregard</i></p>
<p>Mardi 14 février 2023 14h</p>	<p>Sts Cyrille, Moine, et Méthode, Évêque (Blanc)</p> <p>Claire Lussier † / <i>Succession Claire Lussier</i></p> <p>Maria Cammisano † / <i>Succession Maria Cammisano</i></p> <p>Lattantina Di Paola † / <i>Succession Lattantina Di Paola</i></p>
<p>Jeudi 16 février 2023 16h30</p>	<p>Férie (Vert)</p> <p>Lattantina Di Paola † / <i>Succession Lattantina Di Paola</i></p> <p>Claire Lussier † / <i>Succession Claire Lussier</i></p> <p>Marie Beauregard † / <i>Succession Marie Beauregard</i></p>
<p>Dimanche 19 février 2023 11h</p>	<p>7^e dimanche du temps ordinaire (Vert)</p> <p><u>Messe du curé aux intentions des paroissien/ne/s</u></p> <p>Action de grâce † / <i>Carmen et André Corriveau</i></p> <p>La famille défunte d'une paroissienne † / <i>Une paroissienne</i></p> <p>Margot Gagnier Boucher † / <i>Sa soeur Josette G. Ste-Marie</i></p>

Vos offrandes du 05 février 2023

Quêtes	410,00\$
Dîmes	350,00\$
Dons	100,00\$
Réparations majeures	500,00\$

Merci

Funérailles

Le 11 février, *Claire Barette* , à l'âge de 89 ans

ÊTRE LIBRE ! EST-CE VRAIMENT POSSIBLE ?

Liberté ! C'est le mot qui a galvanisé des peuples entiers pour s'affranchir de bien des misères : nous venons de le constater avec des nations comme l'Ukraine, l'Iran et bien d'autres nations. Cependant, la liberté ne signifie pas que tous et toutes peuvent faire à leur guise sans tenir compte de son voisin et des autres.

Jésus est venu appeler à la liberté mais en donnant quelques balises ou cadre de référence pour soutenir cette liberté. Balises qui seront comme des antithèses à son grand discours sur le bonheur qu'on appelle les BÉATITUDES ou charte du bonheur.

Jésus énumère des pistes d'orientation : pas de meurtre, pas d'adultère, pas de répudiation, pas de faux serments. Donc, il ne s'agit pas d'une liberté tout azimut mais d'une liberté qui se fonde sur l'amour de Dieu et le respect de son frère et de sa sœur. Jésus vise la transformation du cœur, source des sentiments sous-jacents à toute action. Jésus propose à ses disciples d'être libres de la manière que lui, il les invite à se surpasser dans l'accomplissement des relations humaines d'une exceptionnelle qualité. Pour être libres comme Jésus, il faut faire totalement confiance à Dieu, car s'abandonner à Dieu devient un puissant agent de libération. Il nous donne d'ouvrir l'esprit et le cœur et de considérer que ce qui est important pour le Seigneur, c'est l'amour non restrictif et illimité. Bien sûr, cette liberté se construit aussi avec l'aide des autres.

Maurice Comeau

Pensée de la semaine

« J'ai appris que le courage n'est pas l'absence de peur,
mais la capacité de la vaincre. »

Pétition à la Chambre des communes du Canada

Attendu que,

- des entreprises basées au Canada contribuent aux atteintes aux droits humains et à la perpétration de dommages environnementaux partout dans le monde ;
- les personnes qui protestent contre ces atteintes et défendent leurs droits sont souvent harcelées, attaquées ou tuées. Les peuples autochtones, les femmes et les groupes marginalisés sont particulièrement menacés ; et
- le Canada encourage mais n'exige pas des entreprises qu'elles préviennent de tels préjudices dans leurs opérations et chaînes d'approvisionnement mondiales.

Nous soussigné.e.s, citoyen.ne.s et résident.e.s du Canada, demandons à la Chambre des communes d'adopter une loi sur la diligence raisonnable en matière de droits humains et d'environnement qui :

- exigerait que les entreprises préviennent les impacts négatifs sur les droits humains et l'environnement tout au long de leurs opérations et chaînes d'approvisionnement mondiales ;
- exigerait que les entreprises fassent preuve de diligence raisonnable, y compris en évaluant soigneusement la manière dont elles pourraient contribuer à des atteintes aux droits humains ou à l'environnement à l'étranger et en garantissant l'accès à des voies de recours en cas de préjudice ;
- entraînerait des conséquences significatives pour les entreprises qui omettent de faire preuve de diligence raisonnable adéquate et d'en faire rapport ; et
- établirait un droit statutaire pour les personnes lésées de demander justice devant les tribunaux canadiens.

Semaine de la Saint-Valentin

À cette occasion nous vous souhaitons à toutes et à tous

